

# L'ARCHITECTURE

JOURNAL HEBDOMADAIRE

DE LA

SOCIÉTÉ CENTRALE

DES

ARCHITECTES FRANÇAIS

## RÉCEPTION

PAR M. LE MINISTRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

ET DES BEAUX-ARTS

du Bureau et des Censeurs

DE LA

SOCIÉTÉ CENTRALE DES ARCHITECTES FRANÇAIS

M. Léon Bourgeois, ministre de l'instruction publique et des beaux-arts, a reçu mardi, à trois heures, le bureau et les censeurs de la Société centrale.

Le Président de la Société a remercié M. le Ministre de la promesse qu'il avait bien voulu lui faire, deux jours avant sa réception, de reprendre immédiatement les études relatives à la création, en province, de sortes de Facultés d'enseignement architectural, ces Facultés étant aptes à décerner soit des diplômes, soit des titres qui affirmeraient la profession d'architecte.

M. le Ministre, confirmant les paroles qu'il avait dites à M. Ch. Garnier, a répondu en autorisant M. le Directeur des beaux-arts à s'entendre avec le bureau de la Société; or M. le Directeur, étant déjà au courant de la question, par suite de diverses conférences préparatoires et par la lecture de divers rapports, a pu affirmer à M. le Ministre que les mesures qu'il lui proposerait seraient conformes aux désirs exprimés par la Société centrale des architectes français.

M. le Ministre a déclaré que cette entente lui était très agréable; il pouvait, croyait-il, dans ces circonstances, assurer la Société centrale que son appui ne manquerait pas au but si élevé qu'elle poursuivait.

## CHAMBRES SYNDICALES

DE LA VILLE DE PARIS ET DU DÉPARTEMENT DE LA SEINE

INDUSTRIE DU BATIMENT

DISTRIBUTION ANNUELLE DES RÉCOMPENSES

Dimanche dernier 28 décembre a eu lieu, dans l'hôtel de la rue de Lutèce, la distribution des récompenses que les Chambres syndicales de Paris et du département de la Seine décernent chaque année aux ouvriers et aux contremaîtres méritants qui appartiennent aux divers corps de métiers composant le groupe de l'Industrie et du Bâtiment.

M. Léon Bourgeois, ministre de l'instruction publique et des beaux-arts, présidait la séance. M. le Président de la République s'était fait représenter par M. le capitaine de vaisseau Maigret; M. le ministre du commerce et de l'industrie avait délégué M. Nicolas, conseiller d'État, directeur du commerce intérieur; M. le ministre des travaux publics avait exprimé son regret de ne pouvoir assister à la cérémonie.

À côté de M. le ministre de l'instruction publique et des beaux-arts avait pris place le sympathique président du groupe, M. Frédéric Bertrand.

La Société centrale des architectes français était représentée par MM. Alfred Normand et F. Roux.

Parmi les membres du bureau ou parmi les assistants qui avaient place réservée sur l'estrade, nous notons MM. Emile Trélat, Bourdeix, architectes; M. Gastelier, Richemont, Mozet, Léturgeon, Cousté, Beynet, Francastel, Muzet, Boivin, Gignou, Grosclaude, Camus, Ch. Robert, Weyssier, etc., présidents des Chambres syndicales, ou personnes s'étant occupées spécialement de la question des rapports entre les patrons et les ouvriers.

M. F. Bertrand ouvre la séance en demandant que la présidence de M. le ministre de l'instruction publique et des



---

## LES APPAREILS DE CHAUFFAGE

---

Rapport au nom de la sixième section, sur un nouveau système de calorifère, présenté par M. Marius Olivier.

MESSEURS,

Le calorifère qui est présenté à la Commission n'est pas une invention nouvelle, mais simplement une transformation raisonnée du système de chauffage Michel Perret.

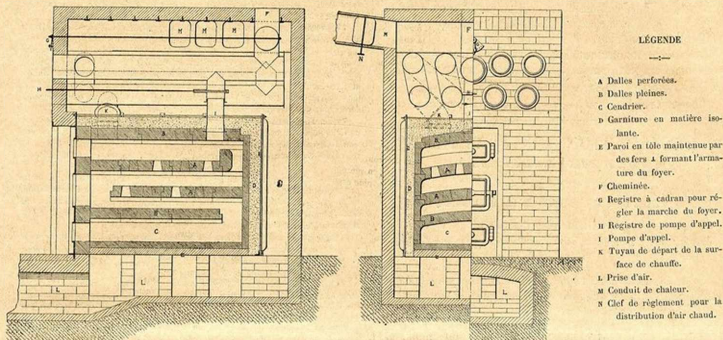
Primitivement, l'appareil de M. Michel Perret se composait

de dalles pleines superposées en étages, et pour la manœuvre on était obligé de pousser le combustible jusqu'au fond de la dalle supérieure pour le faire descendre sur la dalle inférieure, et recommencer le même travail pour chacune, travail long et difficile.

Cet appareil, reconnu incommode, fut transformé en calorifère à prismes, avec regards d'observation, sur la façade de l'appareil, permettant de faire descendre les cendres qui auraient pu rester stationnaires entre les prismes superposés.

Ici une autre difficulté se présentait : lors des réparations, on était obligé de tout démonter, pour changer les pièces hors de service.

Dans le nouveau calorifère qui nous a été présenté, on est revenu au système à dalles superposées. Mais ces dalles, au lieu d'être pleines, sont percées de trous coniques, combinés de façon qu'ils ne se trouvent pas au-dessus les uns des autres dans les trois étages. De plus, dans le sens de la longueur, les dalles sont en plusieurs morceaux, se recouvrant en feuillures et en



## LÉGENDE

- A Dalles perforées.
- B Dalles pleines.
- C Cendrier.
- D Garniture en matière isolante.
- E Paroi en tôle maintenue par des fers à formant l'armature du foyer.
- F Cheminée.
- G Register à cadran pour régler la marche du foyer.
- H Register de pompe d'appel.
- I Pompe d'appel.
- J Tuyau de départ de la surface de chauffe.
- K Prise d'air.
- L Conduit de chaleur.
- M Clef de réglage pour la distribution d'air chaud.

largeur, d'un seul morceau, reposant sur des sommiers en pierre réfractaire, pris dans la construction de l'enveloppe intérieure. Le tout est en réfractaire.

Les plaques ont de 0<sup>m</sup>,08 à 0<sup>m</sup>,11 d'épaisseur, légèrement cintrées. La première seule est pleine, avec espace libre au fond, permettant à la cendre d'être projetée dans le cendrier placé au-dessous. Les autres plaques sont perforées.

Pour mettre l'appareil en marche, voici la manœuvre à exécuter :

Au commencement de la saison hivernale, faire du feu, pendant une journée environ ; à l'étage inférieur jusqu'à ce que le foyer soit porté au rouge, on cesse ensuite le feu et on recouvre les autres dalles avec du poussier d'anthracite, ou de la poussière de coke ; si le temps est froid, on charge, une ou deux fois par vingt-quatre heures ; dans les temps ordinaires, on peut laisser le calorifère vingt-quatre heures sans y toucher.

Le chargement fait, au moyen d'un râteau en fer, on écarte simplement le poussier et on l'étale sur toute la plaque chaude ; pour faire descendre le combustible, on écarte le poussier en tous sens ; celui-ci, rencontrant les trous coniques, tombe sur la plaque percée au-dessous, l'opération peut alors se renouveler aux autres étages inférieurs. La plaque supérieure étant libre, on recharge avec du poussier neuf.

Après la manœuvre exécutée sur la dernière plaque, les cendres sans trace de carbone sont refoulées dans le cendrier, placé au-dessous de l'appareil.

Dans les temps doux, il est nécessaire de pouvoir diminuer la

quantité de chaleur envoyée dans les appartements. On obtient ce résultat de deux façons : d'abord, en diminuant la charge de combustible ; ensuite, en ouvrant un registre d'évacuation directe.

Le surplus de l'appareil est toujours le même : prise d'air extérieure, tuyau de fumée, registre à cadran, surface de chauffe en tôle et tampon de ramonage en façade.

Les réparations à faire aux dalles placées à l'intérieur peuvent être nécessitées par deux causes différentes :

1<sup>o</sup> Affaissement des dalles, par suite du foyer porté au rouge, conséquence de fermeture du tuyau de fumée.

(La cassure d'une dalle n'a aucun effet sur la marche normale de l'appareil.)

2<sup>o</sup> L'usure.

Dans les deux cas, on démonte la façade du devant, qui est en fonte, avec double porte et reliée à la cloison intérieure au moyen de boulons ; on remplace la partie brulée et on replace la façade sans toucher au surplus.

Les avantages de ce système consistent surtout dans la manœuvre simple lorsque le calorifère est en marche, l'écartage des pousnières étant préférable au refoulement qu'on était obligé de faire avec peine.

Nous signalerons toutefois que, comme pour tous les appareils de ce genre, l'allumage est assez long, et qu'il importe d'entretenir la combustion avec soin, bien que l'appareil, une fois en marche, puisse brûler pendant quarante-huit heures sans s'éteindre.



Lorsque la demande d'examen a été adressée à la section, la saison d'hiver étant terminée (voir la date du rapport), il a fallu, pour nous rendre compte du fonctionnement, nous rendre le 15 mai 1889, chez M. Marius Olivier, 7, place d'Iéna, où un calorifère avait été allumé la veille.

Comme conclusion, nous pouvons dire que le nouveau système de dalles perforées est un progrès sur le système à dalles pleines.

Différentes applications de ce système ont été faites :

A l'église Saint-Ambroise, pour le chauffage des bureaux de M. Eiffel, dans des maisons de rapport, avenue d'Iéna, n° 66, et 83, avenue Kléber, dans des maisons de campagne, 38, route Nationale à Saint-Cloud, à Garches, etc.

Telles sont les observations que votre rapporteur croit devoir vous soumettre relativement à l'examen du nouveau calorifère.

*Le Président,* Paris, ce 2 juillet 1889.  
Charles CHUPIEZ.

*Le Rapporteur,*  
E. DUQUESNE.